

# EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

## CESSION D'UN TERRAIN EN ENTRÉE DE VILLE

# LA MAISON DE SANTÉ, C'EST POUR BIENTÔT



RAPPORTEUR : BERNARD CORNEILLE



Vue intégrée de la future Maison de santé

**P**arce que la désertification médicale est une réalité vécue au quotidien par les Seine-et-Marnais comme un peu partout en France, la Municipalité agit depuis plusieurs années pour le maintien de médecins dans notre territoire (voir encadré).

**A**ujourd'hui, elle vient de concrétiser une nouvelle action dont la réalisation aura pris beaucoup de temps. Le projet porté par les kinésithérapeutes othissois, Messieurs Charlot et Le Goubey, arrive à terme.

La Maison de santé, **fruit d'une étroite collaboration entre les deux praticiens et la Municipalité**, verra le jour courant 2018, probablement aux alentours de mai-juin.

**Le terrain municipal** de 1 750 m<sup>2</sup> sur lequel elle sera édifiée, **sera vendu aux porteurs du projet à l'euro symbolique**, comme vient de le décider le Conseil municipal.

Réalisée en entrée de ville, à proximité immédiate du gymnase Colette Besson, **la Maison de santé sera la première pierre de l'urbanisation à venir** peu à peu, d'ici 2032, dans le cadre du PLU adopté lors de la même séance.

### Un bâtiment modulable et évolutif

Cet équipement accueillera notamment deux nouveaux **généralistes**, un **podologue**, des **infirmiers**, des **kinésithérapeutes** et un **diététicien**. Le bâtiment sera modulable, facilitant d'éventuelles extensions.

### CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ FAIT POUR COMBATTRE LA DÉSSERTIFICATION MÉDICALE À OTHIS

- Des travaux ont été engagés en **2009**, pour près de 170 000€, afin de transformer la Maison des associations du centre-ville en cabinet médical, de façon à ce que s'y installent deux médecins et des infirmiers.
- De nouveaux travaux ont également été réalisés **en 2013**, pour que les deux médecins généralistes actuels puissent se regrouper.
- De nombreuses **réunions organisées par la Ville** avec les professionnels de santé et diverses instances compétentes (Autorité Régionale de Santé, Région, Département) ont été conduites pour chercher des solutions.

**Enfin, c'est grâce à la seule volonté de la Ville et des porteurs du projet que la Maison de santé sera réalisée.**

# URBANISME

## ADOPTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



RAPPORTEUR : JEAN-PAUL LECOMPTE

**Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été adopté par le Conseil municipal.**

Le PLU, qui prévoit la création d'un nouveau quartier en entrée de ville, répond à trois objectifs principaux: le **désenclavement du centre commercial** des Trois Voiles, la nécessité de **proposer des logements** en accession à la propriété et sociaux, et la volonté de **protéger la ville en évitant une procédure de carence** aux conséquences désastreuses pour la commune pour grave insuffisance de logements sociaux.

Après la Maison de santé, la première réalisation sera la construction d'une **maison intergénérationnelle** en entrée de ville, qui accueillera des **seniors et des jeunes**.



### LES DANGERS D'UNE PROCÉDURE DE CARENCE

- Le montant des pénalités dues au titre du manque de logements sociaux dans le cadre de la loi SRU, **peut être multiplié par 5**. En 3 ans, la ville a dû verser 240 000€ de pénalités.
- Le Préfet peut se substituer au Maire, délivrer les permis de construire, mobiliser des logements vacants dans le parc privé et **décider des lieux d'implantation de nouvelles habitations**. Par exemple, et afin de densifier l'intérieur du périmètre urbain actuel, autoriser des constructions dans le **parc de Beaupré** ou de **La Jalaise** ou bien encore dans le **verger de Guincourt**, des poumons verts indispensables à préserver absolument.
- La commune devra contribuer obligatoirement au financement des opérations dans la limite de 50 000€ par logement construit.

**Avec l'approbation du PLU, la Municipalité protège Othis d'une urbanisation subie et préserve ses «poumons verts», donc son identité de «ville à la campagne».**

### ASSURER LA SURVIE DU CENTRE COMMERCIAL



Le PLU est une nécessité également pour les commerces de proximité, et en particulier, pour le centre commercial des Trois Voiles,, qui est confronté à une concurrence extra-communale de plus en plus forte.

**Une voie d'accès directe depuis l'entrée de ville est indispensable pour le désenclaver** et éviter à terme des fermetures définitives. Sans cette voie d'accès, le risque de voir naître une friche est réel, ce qui dénaturerait le cœur de ville et priverait les consommateurs othissois de commerces de proximité.

### INFORMATIONS

#### • COLLECTE DES SAPINS

Deux possibilités pour jeter votre sapin de Noël :

- Le SIGIDURS les récupérera en même temps que les déchets verts, **vendredi 5 janvier**. Il ne

devra pas être mis dans un sac, ni avoir de flocage et ne pas dépasser 1m50 (il peut être coupé en plusieurs morceaux).

- **Samedi 13 janvier**, le service des Espaces Verts de la Mairie organise une collecte de sapins

devant la ferme de centre-ville (côté rue Gérard de Nerval, devant le porche), de 10H à 12H. Ils seront brûlés sur place et les administrés qui le souhaitent pourront récupérer les copeaux.